



Archives

De J.-P. Humm  
16.03.2004

à Mme Ch. de Schoulepnikoff  
cc Municipalité de Prangins

---

## Concerne : Le cimetière de Prangins

---

Suite à votre récente interrogation concernant la date de la mise en service du cimetière actuel de Prangins, nous avons consulté les registres de la Municipalité et les registres d'Etat civil des archives de Prangins.

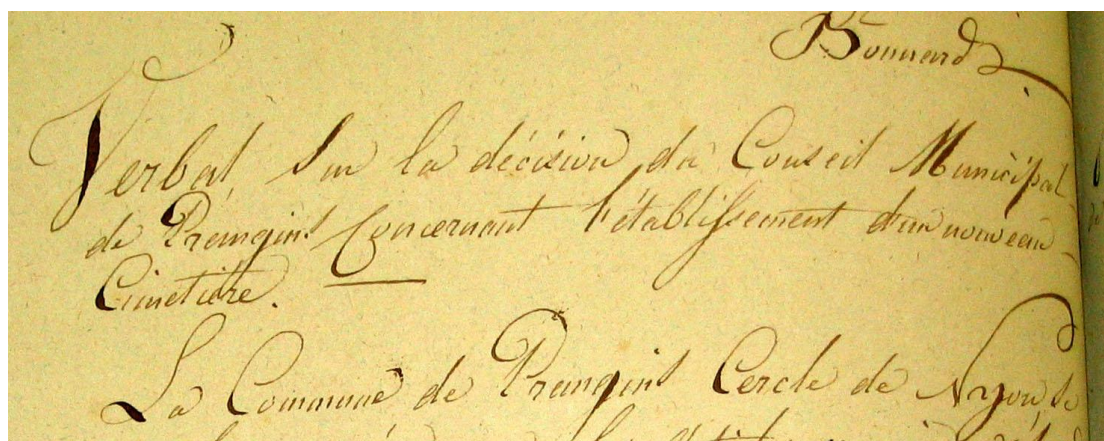
Le passage de l'ancien cimetière (autour du temple) au cimetière actuel (Très-le-Châtel) s'est fait en date du

**30 avril 1884.**

### Registres de la Municipalité

L'installation a fait l'objet de plusieurs interventions à la Municipalité. La première remonte à plus de 50 ans avant l'ouverture :

Séance de la Municipalité du 5 décembre 1831 :

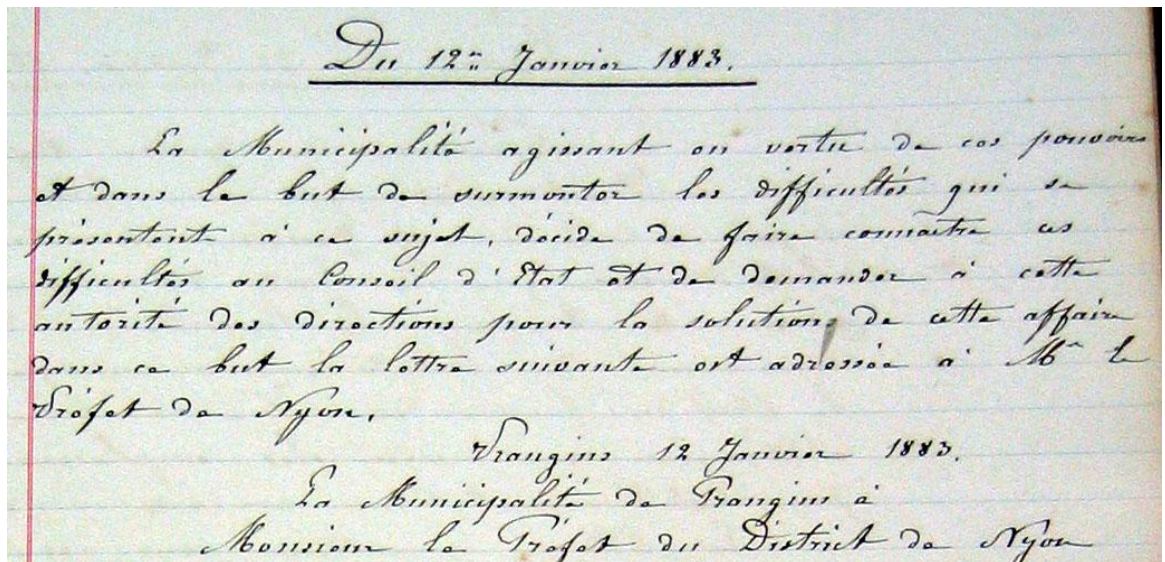


*Verbal de la décision du Conseil Municipal de Prangins concernant l'établissement d'un nouveau cimetière*

*La Commune de Prangins, Cercle de Nyon, se trouvant dans le cas prévu dans les articles premier et suivants de la loi du 16 janvier 1812, et ensuite de l'art. 3 et suivants de la même loi s'agissant d'établir un nouveau cimetière, le Conseil municipal a fait choix d'un local qui lui paraît propre à cet effet, situé à une*

distance de vingt-cinq toises de l'habitation la plus rapprochée et à soixante-cinq toises éloigné du village, le sol désigné entre le village et le hameau de Bénex de la contenance d'environ cent-vingt toises penchant tant soit peu au midy, exempt d'eau et de terre glaise et en outre susceptible d'être renfermé de toute part, ce qui entraînera la commune à de grands frais.

Deux ans avant l'installation, le choix de l'emplacement n'est pas encore fait et semble avoir créé bien des difficultés :



Du 12 janvier 1883

La Municipalité agissant en vertu de ses pouvoirs et dans le but de surmonter les difficultés qui se présentent à ce sujet décide de faire connaître ces difficultés au Conseil d'Etat et de demander à cette autorité des directions pour la solution de cette affaire; dans ce but, la lettre suivante est adressée à Mr. Le Préfet de Nyon :

Prangins, le 12 janvier 1883

La Municipalité de Prangins à  
Monsieur le Préfet du district de Nyon

Monsieur le Préfet,

La Commune de Prangins est dans l'obligation d'établir un nouveau cimetière, l'ancien situé autour du bâtiment du temple est insuffisant. La Municipalité aidée d'une commission du Conseil communal ont été chargés du choix et des mesures préliminaires pour l'achat des terrains pour cela. Divers emplacements ont été proposés, mais jusqu'à ce jour, l'entente soit dans les conseils de la commune soit avec les propriétaires des terrains ou emplacements proposés n'a pu avoir lieu et ces difficultés n'ont pu être surmontées.

Dans le but d'arriver plus promptement et plus sûrement à la solution de cette affaire, nous pensons que l'intervention du Conseil d'Etat est nécessaire. Nous



*prions donc cette autorité de nous donner des directions et des instructions positives. La Municipalité s'appuyant sur ces directions aura plus de force pour surmonter les difficultés qui ont entravé ses décisions et empêché la solution de cette affaire.*

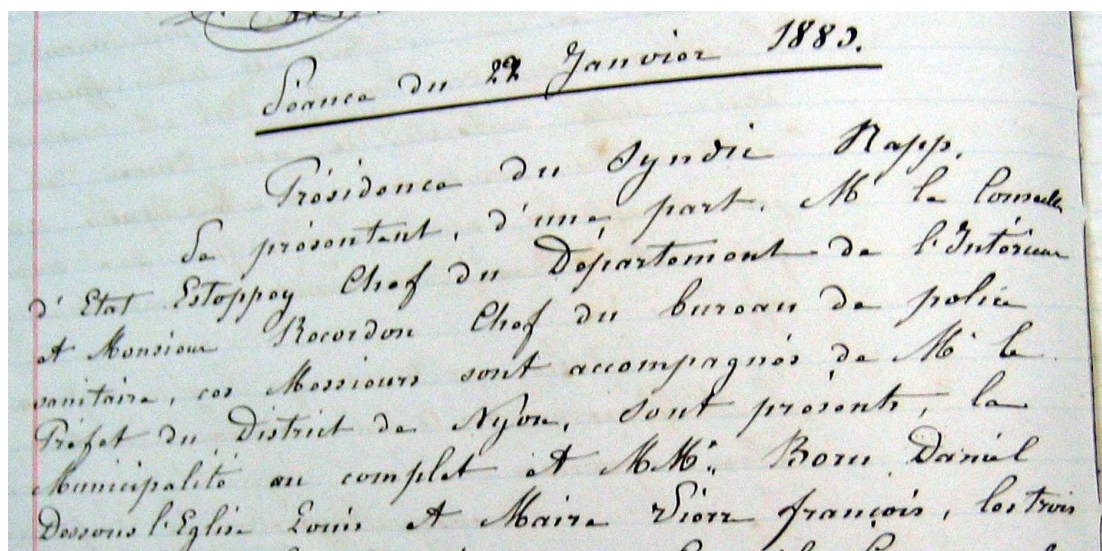
*Nous ajouterons qu'il y a urgence et que l'établissement d'un nouveau cimetière ne peut plus être ajourné.*

*Recevez, Monsieur le Préfet, etc*

*Le Syndic : .. Rapp*

*Le Secrétaire : M.-J. Denogent*

Deux semaines plus tard, le Conseiller d'Etat Estoppey et une délégations sont reçus à Prangins :



Séance du 22 janvier 1883

Présidence du Syndic Rapp

*Se présentent d'une part Monsieur le Conseiller d'Etat Estoppey, Chef du Département de l'Intérieur, et Monsieur Recordon, Chef du bureau de police sanitaire ; ces messieurs sont accompagnés de Mr. Le Préfet du district de Nyon. Sont présents la Municipalité au complet et MM. Boru Daniel, Dessous l'Eglise Louis et Maire Pierre-François, les trois membres de la commission du Conseil communal chargée conjointement avec la Municipalité de s'occuper des opérations préliminaires soit du choix de l'emplacement et de l'achat des terrains nécessaires pour l'établissement du nouveau cimetière.*

*Monsieur le Conseiller d'Etat expose que la délégation sus-mentionnée vient à Prangins ensuite de la demande de la Municipalité par lettre adressée à Mr le Préfet le 12 courant et demande de leur faire connaître les emplacements proposés et les difficultés pendantes au sujet de l'établissement d'un cimetière.*

*Monsieur le Syndic expose les faits et donne connaissance des démarches faites jusqu'à ce jour ; il désigne les emplacements examinés et proposés qui sont :*

*1. terrain appartenant à Mr Rapp Syndic au-dessus du bâtiment d'école.*

2. terrain lieu-dit aux Huttins également propriété de Mr Rapp. Ce terrain est situé au-dessus du chemin de fer. Les sondes faites pour connaître la nature du sol ont donné de l'eau à quatre pieds de profondeur et de gros cailloux.
3. terrain lieu-dit aux Morettes à joux du chemin de fer appartenant à Mr John Denogent mpl. Se trouve situé directement au-dessus du réservoir de la fontaine des Bosses, lieu-dit à la Bosse et n'en est séparé que par le chemin de fer.
4. terrain lieu-dit Très-le-Châtel appartenant aux frères Liardon, Bryand Etienne et Ruey Armand. Cet emplacement remplit toutes les conditions avantageuses pour y établir un cimetière.
5. terrain lieu-dit Très-le-Châtel à lac du chemin tendant dès Prangins à Bénex-dessous, appartenant à Mr Denogent Eugène pour une partie et Ruey Armand pour une autre partie, cette position est un peu rapprochée des maisons situées dans son voisinage.
6. Le terrain de Sus-Martheray, très éloigné du village de Prangins, appartenant à la commune.

Messieurs les délégués, accompagnés de la Municipalité et de la commission du Conseil communal vont sur les lieux pour examiner ces divers emplacements.

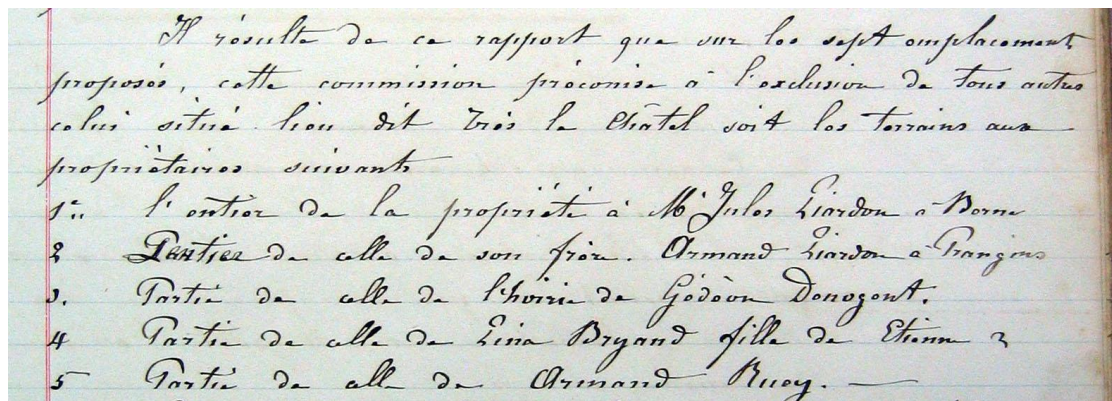
A la suite de cette inspection, Messieurs les délégués annoncent qu'ils feront un rapport au Conseil d'Etat qui en décidera et fera connaître sa décision à ce sujet.

La séance est levée

M.-J. Denogent, secrétaire

La décision du Conseil d'Etat est transmise à la Commune de Prangins par une lettre du Préfet du district de Nyon datée du 27 janvier 1883 :

Séance du 7 février 1883



...  
Il résulte de ce rapport que sur les sept emplacements proposés, cette commission préconise à l'exclusion de tous autres celui situé lieu-dit Très-le-Châtel, soit les terrains aux propriétaires suivants :

1. l'entier de la propriété à Mr Jules Liardon à Berne
2. partie de celle de son frère Armand Liardon à Prangins
3. partie de celle de l'hoirie de Gédéon Denogent
4. partie de celle de Lina Bryand, fille de Eugène
5. partie de celle de Armand Ruey

*Ces parties de terrain telles qu'elles sont désignées formant un total de la superficie de 18 ares soit 200 perches dont l'acquisition est nécessaire pour l'établissement d'un nouveau cimetière.*

*Au vu de cette communication, la Municipalité décide de porter cette décision aux propriétaires sus-indiqués, de leur demander l'achat par la Commune des terrains sus-désignés et d'en faire connaître le prix avant le 1<sup>er</sup> mars prochain.*

*Dans ce but, cette demande est communiquée à chacun d'eux par lettre datée du 8 février 1883.*

Les conditions d'achat des terrains sont données dans la Proposition de la Municipalité, séance du 9 mars 1883 :

*Mr le Syndic communique à l'assemblée les réponses faites par les propriétaires aux propositions d'achat de terrains en vue de l'établissement du nouveau cimetière. Après discussion, l'assemblée décide de nantir le Conseil communal de cette affaire, et vu le prix un peu élevé demandé par les propriétaires, de proposer d'offrir 15 francs la perche, avec entrée en jouissance sitôt après passation de l'acte.*

Selon l'indication donnée plus haut (18 ares = 200 perches), 1 perche = 9 m<sup>2</sup>  
Le prix d'achat des terrain pour le cimetière (Fr 15 .- la perche ) est donc de Fr 1.67 par m<sup>2</sup>

### **Registres des naissances et des inhumations**

La dernière inhumation dans le cimetière autour du temple date du 30 avril 1884 à 13 heures.  
Le registre des inhumation se termine par ces mots :

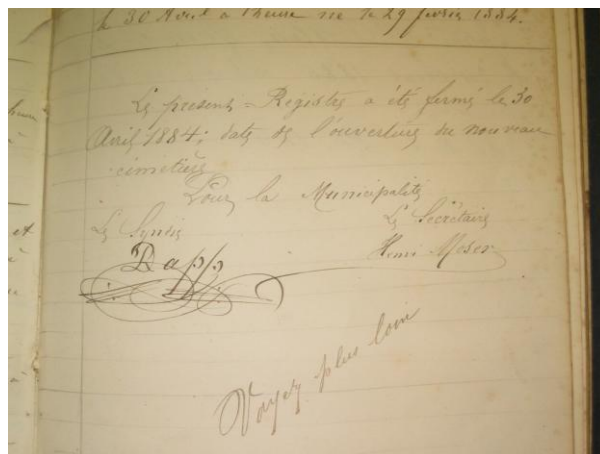
*Le présent Registre a été fermé le 30 avril 1884, date de l'ouverture du nouveau cimetière.*

*Pour la municipalité*

*Le Syndic : Rapp*

*Le Secrétaire : Henri Moser*

Sous ces signatures est écrit au crayon : *Voyez plus loin*



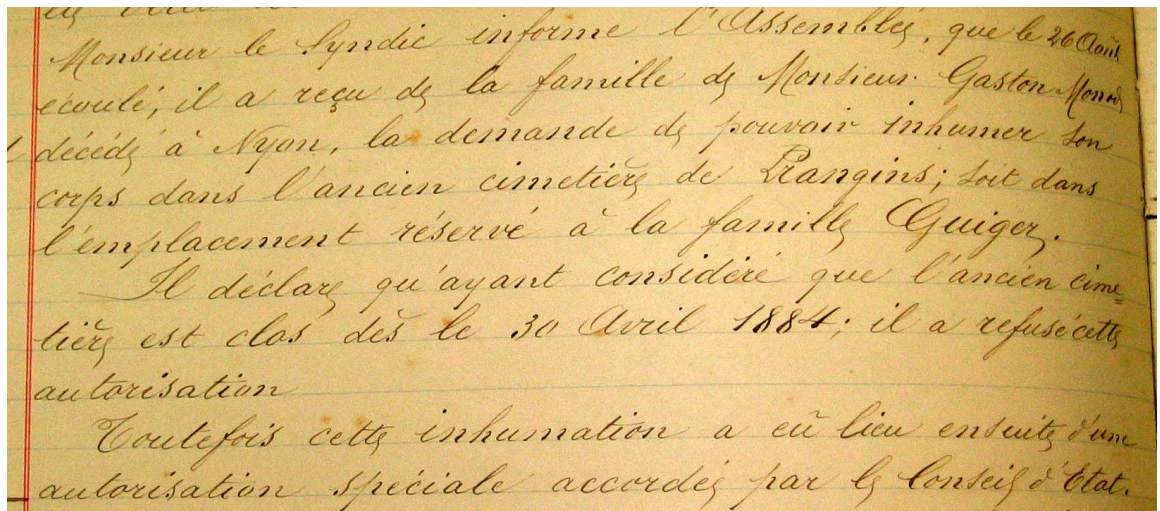


Et sur la page suivante :

No 169

Ensuite d'explication motivée au Registre municipal (séance du 6 septembre 1886), le présent registre est ouvert pour l'inscription de Jules Eugène Gaston Monod décédé le 24 août 1886 inhumé à l'ancien cimetière. Né le 15 mai 1842.

Et dans le rapport de la séance de la Municipalité du 6 septembre 1886 :



Monsieur le Syndic informe l'assemblée que le 26 août écoulé, il a reçu de la famille de Monsieur Gaston Monod décédé à Nyon la demande de pouvoir inhumer son corps dans l'ancien cimetière de Prangins, soit dans l'emplacement réservé à la famille Guiguer.

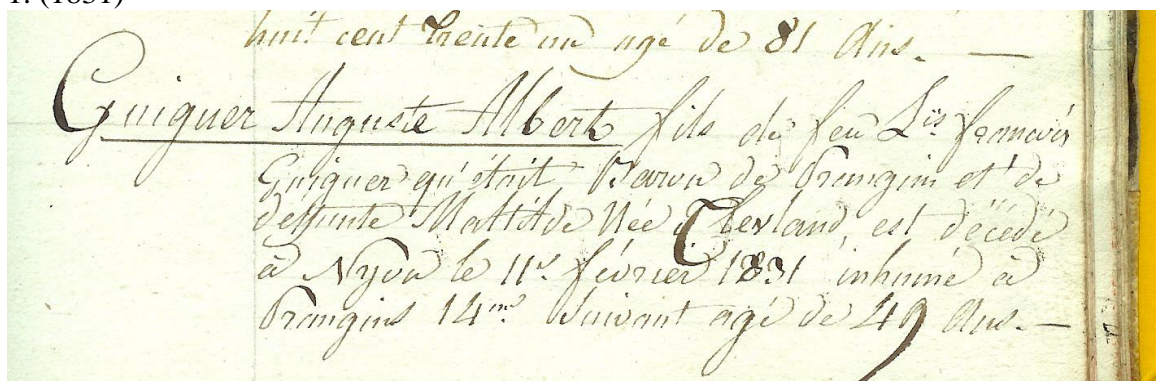
Il déclare que l'ancien cimetière est clos depuis le 30 avril 1884 ; il a refusé cette autorisation.

Toutefois cette inhumation a eu lieu en suite d'une autorisation spéciale accordée par le Conseil d'Etat.

### Famille Guiguer-de-Prangins

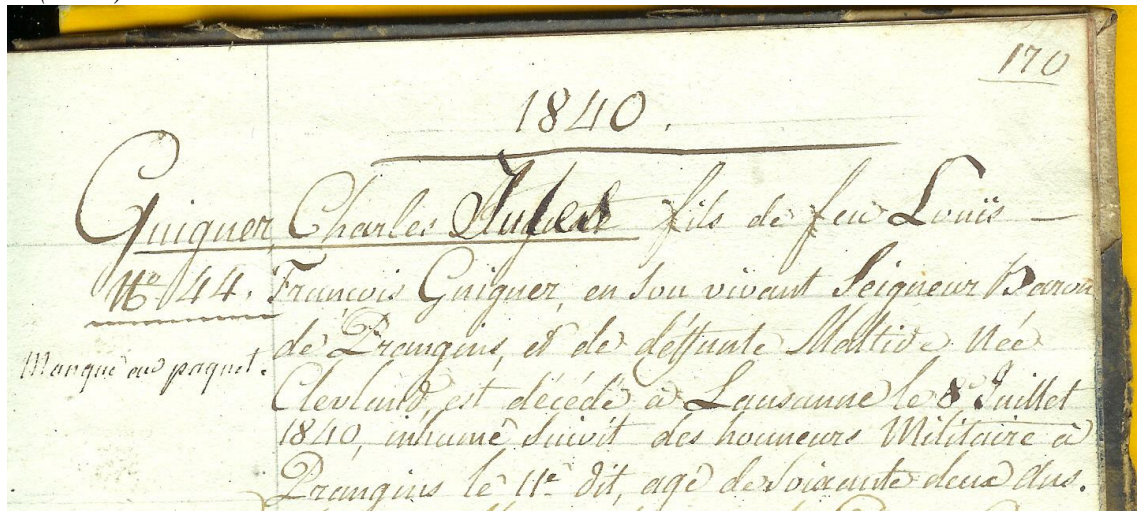
Accessoirement, quelques éléments concernant la famille Guiguer (non-exhaustif !) :

1. (1831)

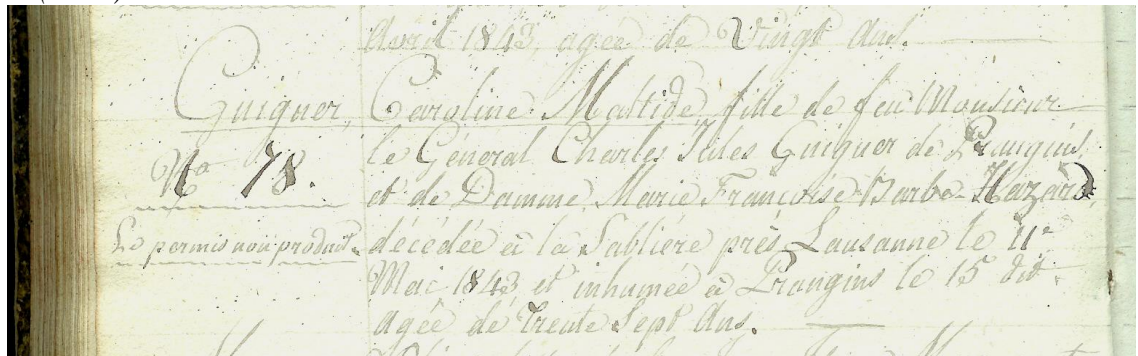




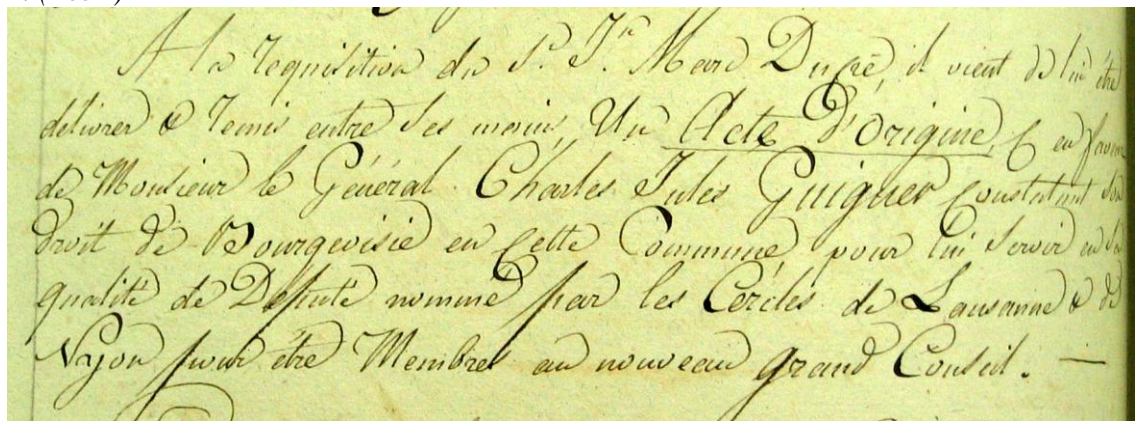
2. (1840)



3. (1843)



4. (1831)



6. 3 annonces de décès (personnes probablement non inhumées à Prangins) :

Guiguer de Prangins Charles-Guillaume

Fils de Jules-Adolphe-Edouard et de Elisabeth-Emilie-Marguerite, née Altिंग-Siberg. Né à Chênée, Belgique le 14.12.1846 ; mort à Lausanne le 05.02.1907.

Guiger de Prangins Olivier-Jean-Georges-Arthur

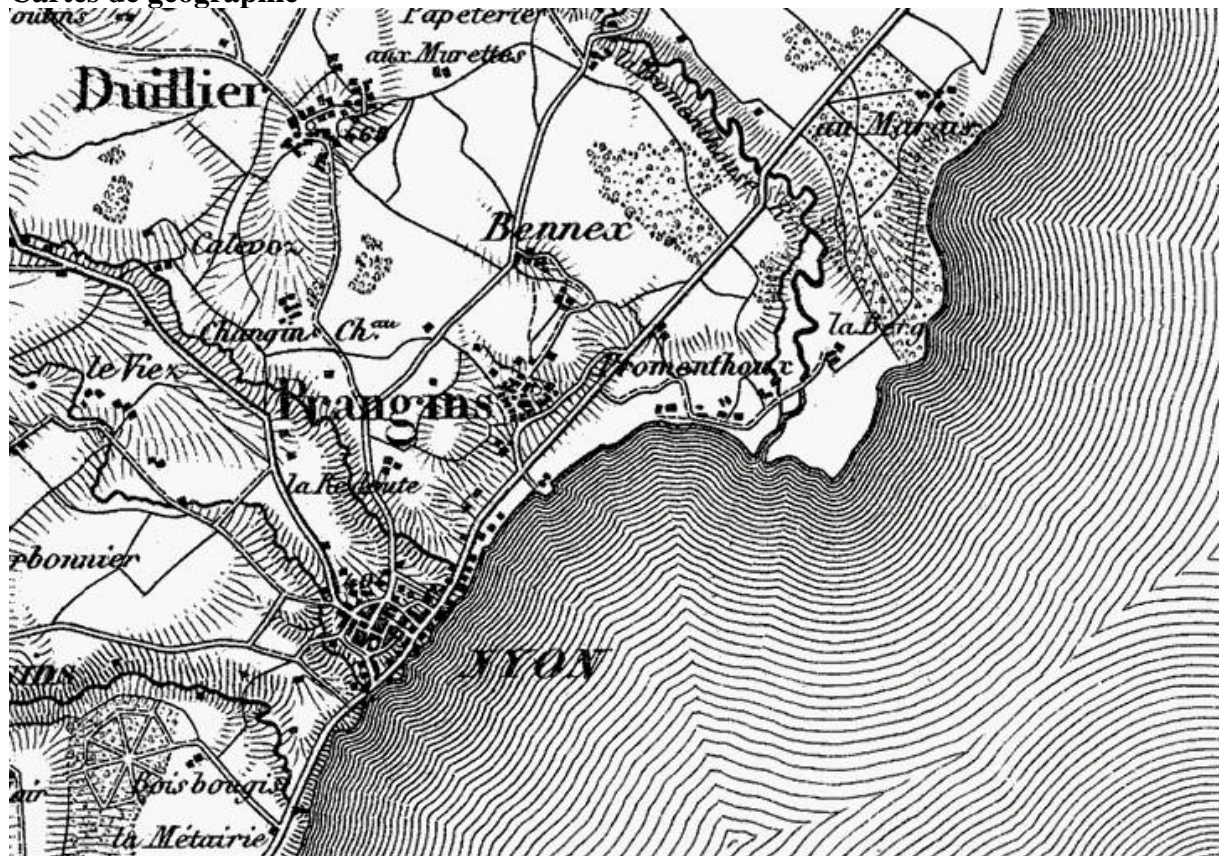
Fils de Charles-Guillaume et de Anne-Amélie-Jeanne, née Drilholl.  
Né à Lausanne le 05.01.1880 ; mort à Lausanne le 14.02.1933.

Guiger de Prangins Anne-Amélie-Jeanne, née Drilholl.

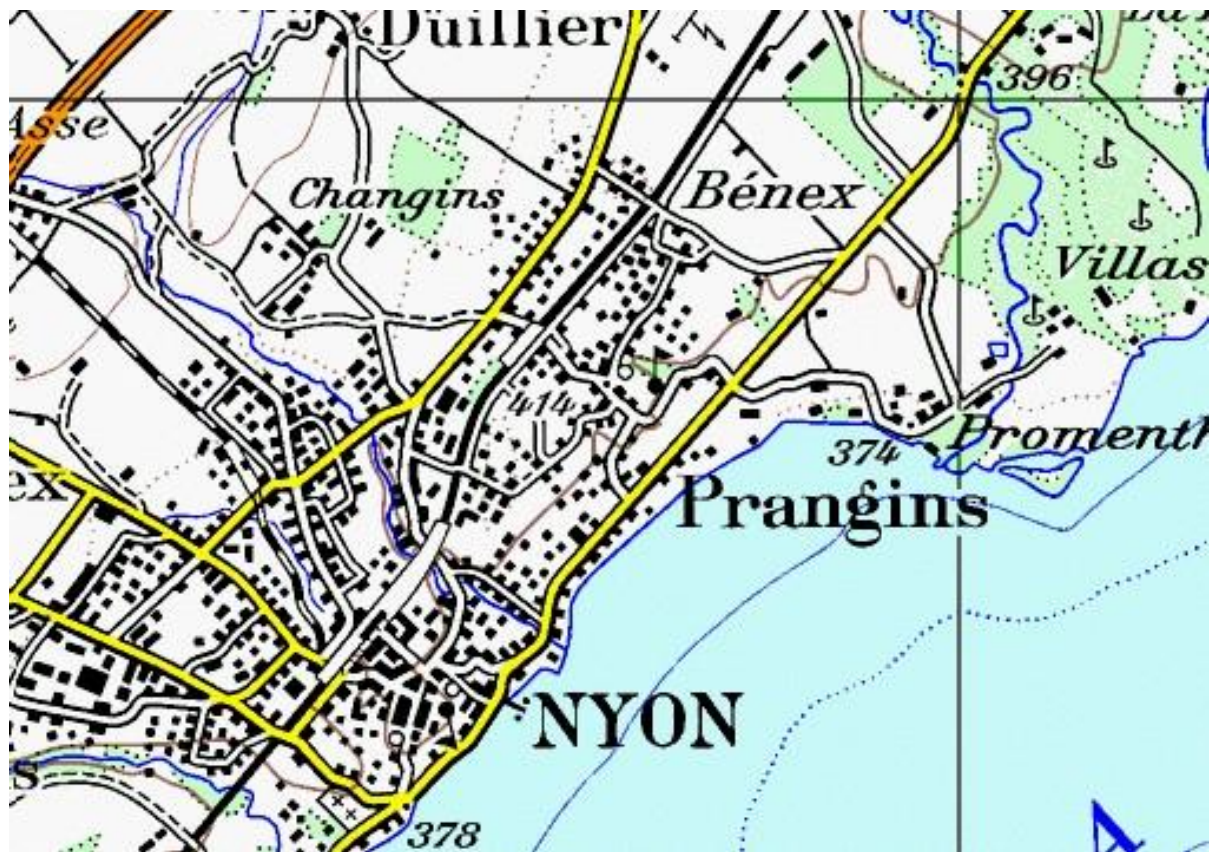
Fille de Drilholl Daniel et de Marie-Jacqueline-Eloïse, née Masset.  
Née à Yverdon le 19.10.1848 ; morte à Mont s/Rolle le 11.11.1929.



## Cartes de géographie

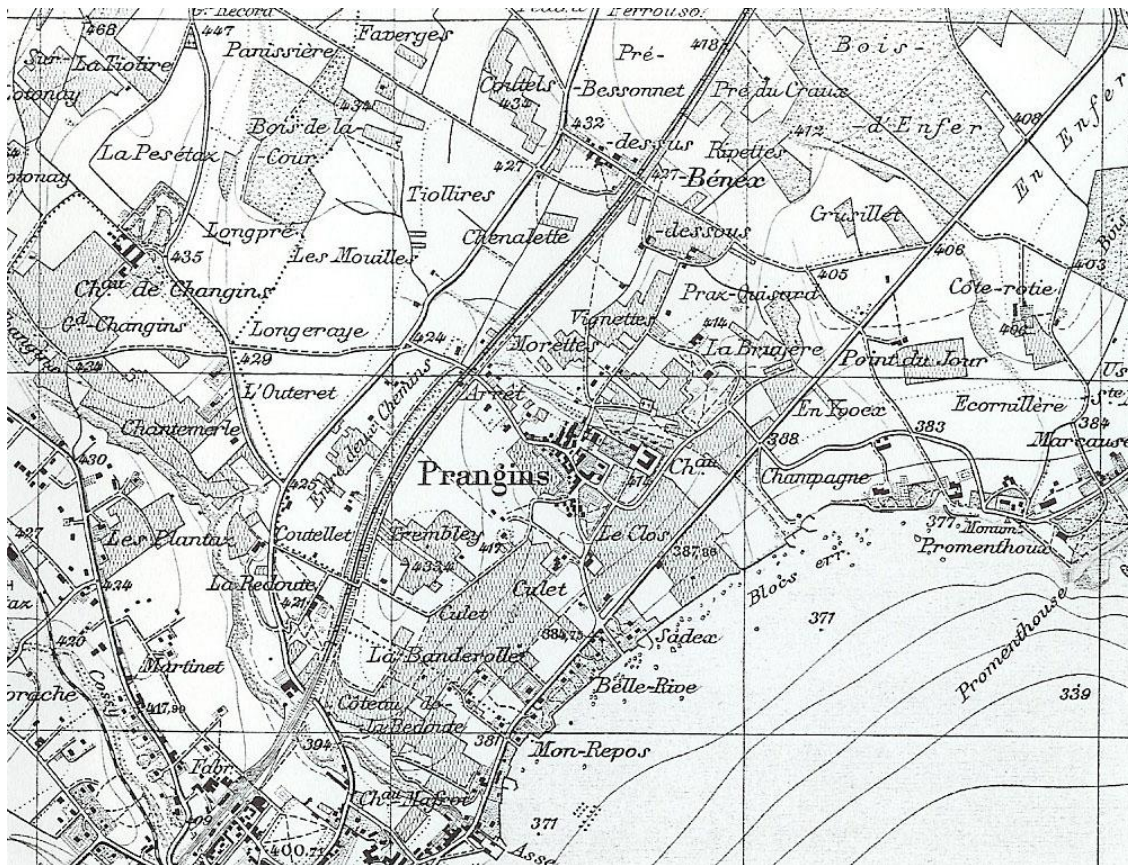


Première carte Dufour, 1 : 100'000 env. 1865 Pas encore de chemin de fer...

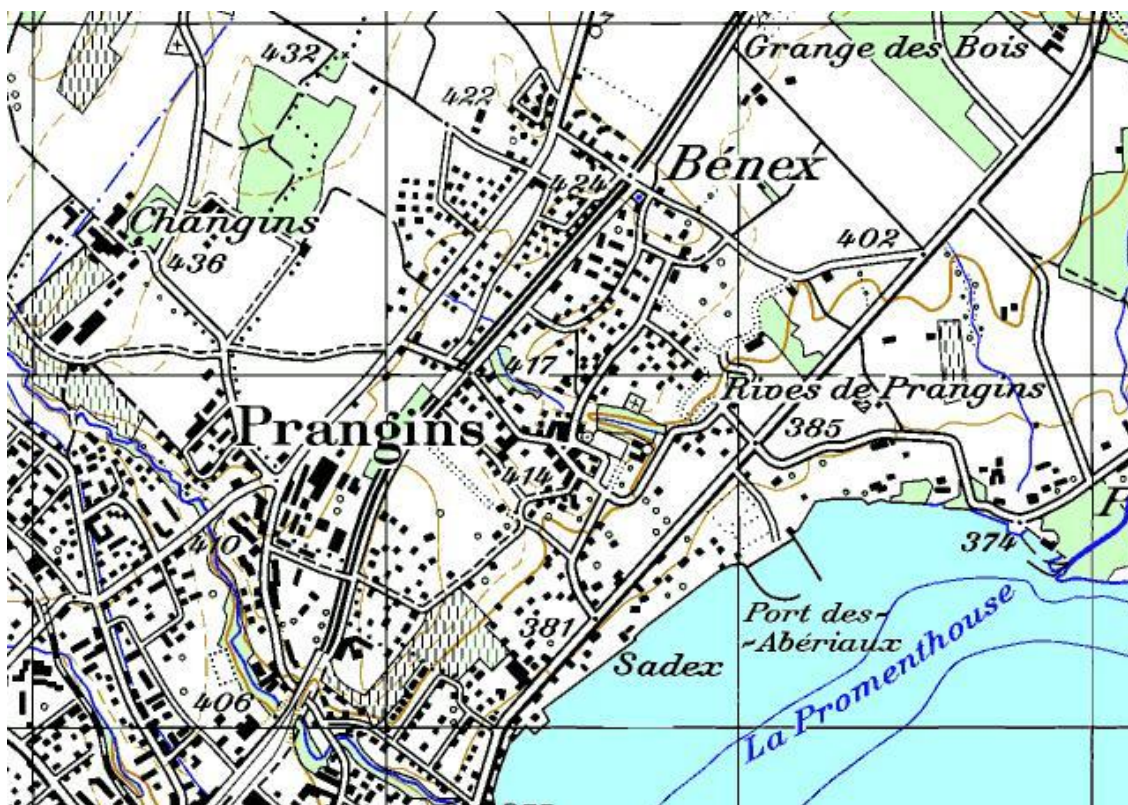


Carte Office fédéral de topographie 1 : 100'000, actuelle





Carte Office fédéral de topographie 1 : 50'000, 1919 Voir les vignes autour du cimetière...



Carte Office fédéral de topographie 1 : 50'000, 1990